

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 330 - page 2225

33 - Gironde

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de la Gironde.

COLLECTIF DE DEFENSE DE L'ACCOUCHEMENT A DOMICILE (CDAAD).

Objet : défendre l'accouchement à domicile accompagné d'une sage-femme ; obtenir une révision des primes d'assurance professionnelle, qui soit en adéquation avec la rémunération des sages-femmes pratiquant l'accouchement à domicile ; soutenir les sages-femmes pratiquant les accouchements à domicile de toutes les manières possible ; soutenir le libre choix des lieux et modes de naissance.

Siège social : 9, rue Beaubadat, 33000 Bordeaux.

Date de la déclaration : 29 avril 2014.